ALETHEIA AUDIT

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 30 000 €

Siège social : 13, résidence du Parc du Château
78430 LOUVECIENNES

834 878 134 R.C.S. VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix octobre,

A quatorze heures,

La Société **PKF Arsilon Commissariat aux Comptes,** Société par Actions Simplifiée au capital de 7 905 826 €, ayant son siège social à PARIS (75017), 3, rue d'Héliopolis, immatriculée sous le numéro 811 599 406 RCS PARIS, représentée par Monsieur Pierre Yves BOIX, en sa qualité de Président, Associée Unique de la société ALETHEIA AUDIT,

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- ✓ Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- ✓ Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Eric DUMONT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période prenant fin à l'issue de la décision de l'Associée Unique devant statuer dans l'année 2026 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025 :

- **Monsieur Pierre-Yves, Michel BOIX**,
 Né à AUCH (32) le 26 février 1970
 De nationalité française
 Demeurant à IDRON (64320), 4, lotissement le Hameau,

P13

Monsieur Pierre-Yves BOIX accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Alexia ISOPPO de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une période prenant fin à l'issue de la décision de l'Associée Unique devant statuer dans l'année 2026 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025 :

- **Monsieur Paul, Bernard, Jules GAUTEUR,**
 Né à RENNES (35) le 28 septembre 1974
 De nationalité française
 Demeurant à BOIS-COLOMBES (92270), 14, avenue des Pavillons

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Paul GAUTEUR disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Paul GAUTEUR ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de LOUVECIENNES (78430), 13, résidence du Parc du Château, à PARIS (75017), 3, rue d'Héliopolis, et ce à compter de ce jour, 10 octobre 2025.

L'Associée Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé :

3, rue d'Héliopolis
75017 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

P13

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société PKF Arsilon
Commissariat aux Comptes
Monsieur Pierre Yves BOIX

